



éduquer - accompagner - accomplir

NOM et prénom :

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

Nous, soussignés, Monsieur, Madame

Responsable(s) de

élève de Seconde Première Terminale

autorisons n'autorisons pas le lycée Passy- St-Honoré à photographier et filmer notre enfant

autorisons n'autorisons pas le lycée Passy- St-Honoré à publier, exposer, diffuser les images

Ces images sont uniquement destinées aux usages suivants :

- ✓ Publication dans le journal scolaire de l'école
- ✓ Présentation d'une activité pédagogique ou périscolaire
- ✓ Vidéo sur un sujet expressément désigné, à caractère pédagogique
- ✓ Exposition de photographies dans le cadre des activités pédagogiques
- ✓ Publication sur le site Internet du lycée ou de la circonscription de l'Education Nationale (accès non restreints)

L'autorisation de photographier ou de filmer mon enfant est valable pour :

l'année scolaire en cours la durée de sa scolarité dans l'école

La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent notre enfant est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de cette photo si nous le jugeons utile.

Date

Signature parentale

Signature de l'élève

PS : Dans le cas où l'élève est ou devient majeur dans l'année, ce document reste valable.

**Document à imprimer et à remettre impérativement sous enveloppe
au Responsable de Vie scolaire de votre enfant le jour de la rentrée.**